



QUESTIONS CGT POUR LA REUNION DES RP DE CHANTONNAY CHARCUTERIE DU 05/03/2024



Effectif à fin janvier 2024 :

L'effectif du site, au 31 janvier, était de de 228 CDI et de 26 CDD.

Le nombre de CDI est identique au mois précédent et l'effectif CDD a baissé puisqu'il était de 44 CDD au 31 décembre 2023.

Sur les 12 derniers mois, le site a détruit 13 emplois CDI (241 CDI au 31 décembre 2023).

Répartition des emplois détruits par service :

- Maintenance : 2
- Fabrication et quai réception : 5
- Conditionnement : 6
- Nettoyage de nuit : 1
- Services généraux : 1

En contrepartie, 2 emplois ont été créés dans le service « support Industriels ».

Le collègue ouvrier est le plus impacté avec la destruction de 9 emplois CDI.

Cette casse de l'emploi a des conséquences sur les organisations de travail qui sont souvent modifiées en raison de manque d'effectif. La CGT demande le remplacement de chaque départ CDI par un nouveau CDI.

Combien de salarié de TLM le site a-t-il accueilli depuis la dernière RP ?

14 personnes de TLM sont venues en mobilité depuis le dernier RP.

Nous vous demandons des explications sur l'affichage réalisé, et ce, dès le mois de février, concernant la possibilité du travail d'un jour férié en mai.

La direction dit avoir fait le choix de communiquer avant l'échéance de retour des feuilles de congés d'été aux salariés afin de donner de la vision aux salariés qui pourraient être impactés dans leurs organisations personnelles.

La CGT a rappelé en séance, que selon notre convention collective, tous les jours fériés sont chômés. Un jour chômé est un jour non travaillé. Chaque salarié du site, quelque soit son poste ou son statut, a le droit de ne pas être volontaire pour travailler un jour férié.

La CGT invite tous les salariés non volontaires pour le 9 mai à se faire connaître auprès de son manager.

N'hésitez pas à vous rapprocher du syndicat pour plus d'informations sur vos droits.

Dans quel secteur sont prévus les quatre départs en retraite sur les six prochains mois ?

1 départ a eu lieu le 29/02 (FAB), les 3 autres seront en FAB, Quai et Services Généraux

Dans quel secteur ont eu lieu les deux départs de CDL ?

Les 2 départs étaient au conditionnement

Les salariés qui ont leur journée RPJ tombant sur un jour férié, comment est-elle comptabilisée ?

Pour les salariés à temps partiel dont le jour de repos tombe un jour férié, cette journée est rémunérée en tant que jour férié.

Etats des compteurs et moyenne par service au 31 janvier 2023.

La moyenne des compteurs du site est élevée à +19,76 et réparti de la manière suivante :

- Maintenance : +29.12
- Conditionnement : +21.29
- Nettoyage nuit : +12.78
- Support industriels : +32.86
- Fab. et quai réception : +17.12
- Quai expédition : +16.50
- Nettoyage nuit : +12.78
- Services Généraux : +26.46

Ces données démontrent un manque d'effectif qui est compensé en imposant aux travailleurs d'augmenter leur temps de travail via la modulation.

Fabrication volaille :

Combien d'heures de MOD ont été effectuées sur le mois de janvier ?

Quel a été le volume fabriqué sur le mois de janvier ?

9 514 h pour fabriquer 1546 T, soit 162,5 kg par heure de MOD.

Pour rappel en 2023 : 160,36 kg/H MOD.

Conditionnement :

Combien d'heures de MOD ont été effectuées sur le mois de janvier ?

Quel a été le nombre de sachet conditionné sur le mois de janvier ?

6 069 303 sachets pour 9399 Heures de MOD, soit 645,74 sachets par H MOD

Pour en rappel en 2023 : 392,41 sachets/H MOD

Quel a été le nombre de sachet conditionné à la gamme Halal sur le mois de janvier ?

1 153 837 sachets

Quel est le volume expédié à Wissous en janvier ?

2 186 768 sachets

Quai :

Quel est le kg/heure réalisé sur le mois de janvier ?

2007 Kg/H MOD

Pour rappel en 2023 : 2119 kg/H MOD

Dorage :

Combien d'heures de MOD ont été effectuées sur le mois de janvier ?

Quel a été le volume de produits dorés sur le mois de janvier ?

1190 H pour 920 T soit 773,11 Kg/H MOD.

Pour rappel en 2023, 706 Kg/H MOD

Sécurité – Condition de Travail :

La CGT vous demande le nombre de salariés qui ont été reclassés suite à des problèmes de santé sur le mois dernier ?

Aucun

La réponse de la direction est surprenante quand on sait que plusieurs salariés du site ont des restrictions médicales, suite à des MPI, qui les empêche de tenir leur poste. Elle démontre le peu de volonté de la direction à vouloir mettre en place une véritable politique de maintien dans l'emploi.

Nous vous demandons un bilan sur :

- Le nombre de salarié avec des contre-indications médicales par secteur
- Le nombre de salarié en invalidité 1^{ère} catégorie
- Le nombre de salarié en invalidité 2^{ème} catégorie
- Le nombre de salarié en invalidité 3^{ème} catégorie

9 personnes sont invalidités 1^{ères} et 2^{ème} catégorie.

La CGT demande un point sur les AT et MPI du site sur le mois de janvier.

8 AT depuis le 24 février.

Nous vous demandons une répartition détaillée des lésions par type de blessures.

Répartition des AT selon le siège des lésions :

- **Membres supérieurs : 42,9 %**
- **Main : 28,6%**
- **Dos : 14,3 %**
- **Visage : 14,3%**

Avez-vous des signalements de harcèlement moral ou sexuel sur le site. Et si oui, quelles suites ont été données ?

1 signalement de harcèlement moral sur le site, une enquête est en cours.